

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">FININFO (Eurolist)</p>

Par courrier du 3 août 2007, la société Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 août 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FININFO et ne plus détenir individuellement aucun titre FININFO.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport, le 2 août 2007, par Amber Master Fund (Cayman) SPC du solde de sa participation dans FININFO (soit 1 197 746 actions) à Financière Jeulin dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant FININFO (cf. notamment D&I 207C1577 du 26 juillet 2007, 207C1664 du 1^{er} août 2007 et D&I 207C1666 du 1^{er} août 2007).

-
- (1) Amber Master Fund (Cayman) SPC est une société de droit des Iles Caïman. La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un "Investment Manager", Amber Capital LP, 600 Lexington avenue, 34th floor, New York, NY10022, USA, limited partnership, de droit de l'Etat du Delaware, USA, ultimement contrôlée par Messieurs Joseph Oughourlian et Michel Brogard.